Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

| | |
|---|---|
| **Direction générale de l'enseignement et de la recherche**<br><br>**Sous-direction des politiques de formation et d'éducation**<br>**Bureau des examens et des certifications**<br><br>Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal – 75700 PARIS 07 SP<br>Dossier suivi par : Claudine LEVY<br><br>Tél : 01 49 55 52 79<br>Fax : 01 49 55 40 06 | **NOTE DE SERVICE**<br>**DGER/SDPOFE/N2009-2031**<br>**Date: 17 mars 2009** |

Date de mise en application : Immédiate

Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
A
Mesdames et Messieurs
- les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt (services régionaux de la formation et du développement)
- les chefs des établissements d'enseignement

**Objet :** Définition des épreuves E4, E6 et E7 du baccalauréat professionnel Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (CGEA) rénové.

**Bases juridiques :** Arrêté du 13 février 2008 relatif au baccalauréat professionnel CGEA et à ses options – note de service DGER/POFE/DGER/SDPOFE/N2008-2068 du 10 juin 2008.

**Résumé :** Précisions concernant l'évaluation (CCF et épreuves terminales) du baccalauréat professionnel CGEA mis en place à la rentrée 2008.

**Mots-clefs :** baccalauréat professionnel CGEA, référentiel d'évaluation, CCF

| **Destinataires** | |
|---|---|
| Pour exécution :<br>Administration centrale<br>Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt<br>Directions de l'agriculture et de la forêt des D.O.M. et des T.O.M.<br>Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux<br>Inspection de l'enseignement agricole<br>Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole<br>Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat | Pour information :<br>Organisations syndicales de l'enseignement agricole public<br>Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public |

La présente note de service a pour objet de compléter et de préciser les modalités d'évaluation des épreuves terminales et en CCF E4, E6 et E7 du baccalauréat professionnel CGEA créé par arrêté du 13 février 2008.

**Elle annule et remplace la note de service**
**DGER/POFE/DGER/SDPOFE/N2008-2068 du 10 juin 2008**

ANNEXES:

Annexe 1

–Module MP2: critères d'évaluation des capacités pratiques

Annexe 2 : les grilles d'évaluation

–grille d'évaluation de l'épreuve E6 (toutes options)
–grille d'évaluation de l'épreuve E7 (toutes options)
–grille d'évaluation de l'épreuve E7, option élevage et valorisation du cheval, CCF n° 5: épreuve de débourrage
–grille d'évaluation de l'épreuve E7, option élevage et valorisation du cheval, CCF n° 6: préparation et participation à un concours d'élevage
–grille d'évaluation de l'épreuve E7, option élevage et valorisation du cheval, CCF n° 6: conception et conduite d'un programme d'entraînement pour chevaux de course (trot et galop)

Annexe 3 : choix de l'exploitation de stage pour l'option Systèmes à dominante élevage

# Structure de l'examen du baccalauréat professionnel CGEA

| EPREUVES | Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement habilité | | | | Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement habilité | Autres candidats | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Coefficients :** | **épreuves ponctuelles** | | **épreuves en CCF** | **total** | | | |
| | **terminales** | **s'appuyant sur des CCF** | | | **forme** | **nature** | **durée** |
| **E1 : Expression et monde contemporain**<br>MG1<br>MG4<br>MG5 | 2<br><br>1 | 1 | | 4 | CCF | Ecrite (coef 3)<br><br>Ecrite (coef 1) | 2h30<br><br>2h00 |
| **E2 : Langues vivantes**<br>MG2 | | | 1 | 1 | CCF | Orale | 0h15 |
| **E3 : Education physique et sportive** -<br>MG3 | | | 1 | 1 | CCF | Pratique<br>et orale | |
| **E4 : Mathématiques et sciences**<br>MP1<br>MP2<br>MP3 | 1,5<br><br>0,5 | 0,5<br>1<br>0,5 | | 4 | CCF | Ecrite (coef 2)<br>Orale (coef 1)<br>Ecrite (coef 1) | 2h00<br>0h20<br>1h00 |
| **E5 : Sciences appliquées et technologie**<br>MP 111-A ou MP 121-A ou MP 131 ou MP 141 | 2 | | | 2 | CCF | Ecrite | 2h30 |
| **E6 : Pilotage de l'entreprise agricole**<br>MP4<br>formation en milieu professionnel | 3 | | | 3 | Oral<br>s'appuyant<br>sur un écrit | Oral<br>s'appuyant<br>sur un écrit | 0h30 |
| **E7 : Pratique professionnelle**<br>MP 11 et MP 12 et<br>- MP111-B, MP 112, MP113<br>- ou MP 121-B, MP122, MP123<br>- ou MP 142, MP143, MP144<br>MAP | | | 2<br><br>3 | 5 | CCF | Orale | 0h30 |
| **E7 : Pratique professionnelle (option EVC)**<br>- MP 11 et MP 12<br>- MP 132, MP133, MP134, MAP | | | 2<br>3 | 5 | CCF | Oral<br>pratique | 0h30<br>1h30 |
| **E8 : épreuve facultative *** | | | | | | | |

* Ne comptent que les points supérieurs à 10

**A noter :**
L'épreuve E1 comporte deux CCF portant sur le module MG4, pour un coefficient 1 *(suppression du CCF portant sur le module MG1).* L'épreuve ponctuelle terminale écrite E1 est inchangée.
Les CCF des épreuves E2 et E3 ne sont pas modifiés.
Les épreuves E5 et E6 ne comportent pas de CCF.

## Epreuve E4 : Mathématiques et sciences

Cette épreuve a pour objectif de contrôler l'atteinte des connaissances et compétences attendues dans les modules MP1, MP2 et MP3

### 1- Pour les candidats en CCF

L'épreuve E4 comporte des CCF pour évaluer les compétences attendues dans les modules :
- MP1 (informatique) : coefficient 0,5,
- MP2 (biologie-écologie) : coefficient 1
- MP3 (sciences physiques) : coefficient 0,5.

### ***Module MP1 :***

L'évaluation du module MP1 comporte un CCF pratique ou écrit – coefficient 0,5

***Objectifs***
Ce CCF porte sur une ou deux des compétences suivantes :
- maîtrise d'un traitement de textes,
- traitement de données statistiques,
- maîtrise des principales fonctions d'un tableur-grapheur.

Toutefois, dans le cas où la maîtrise du traitement de texte serait choisie, l'évaluation portera également sur une autre compétence.

***Modalités d'organisation et d'évaluation***
Ce CCF est essentiellement pratique. Il pourra être pluridisciplinaire (exemple : dépouillement d'une enquête statistique portant sur une situation professionnelle).
La durée du CCF est au moins de 1h30. Il se déroulera lors de la première année, dès que possible. Un éparpillement de l'horaire n'est pas souhaitable.
L'évaluation est réalisée par des enseignants de la discipline éventuellement en association avec un enseignant des disciplines techniques.

### ***Module MP2 :***

L'évaluation du module MP2 comporte deux CCF : le CCF1 en année de première, a lieu entre début mars et fin mai, le CCF2 a lieu entre début mars et fin avril de l'année terminale.

**CCF1 - pratique**
Coefficient : 0,5
Durée prévue : 1h30

***Objectifs***
Ce CCF permet de vérifier que le candidat a atteint les objectifs du référentiel de formation du module MP2 et qu'il maîtrise les savoirs et les savoir-faire associés. Pour ce faire, l'ensemble des activités proposées doit permettre de tester les capacités pratiques des apprenants.
Une liste des capacités pratiques mises en œuvre en biologie-écologie et des critères d'évaluation qui leurs sont associés est fournie en annexe.

***Modalités d'organisation et d'évaluation***
Ce CCF ne se limite pas à une partie restreinte du programme, comme l'étude exclusive d'un végétal ou d'un unique facteur du milieu.
Il comporte au moins **trois activités différentes**, portant sur **deux objectifs différents au moins.** Parmi les activités proposées, **une au moins** se rapporte à l'**objectif 1**. **Deux au moins** des activités proposées mettent l'apprenant en situation de réalisation d'activités pratiques.

Ce CCF pratique se déroule, selon les opportunités, au laboratoire ou sur le terrain. Dans ce dernier cas, les éventuels délais de déplacement ne sont pas inclus dans la durée de l'épreuve. Il a pour support des échantillons prélevés sur le terrain ou issus de collections, des documents variés exploitant l'ensemble des méthodes acquises pendant la formation.
L'évaluation du CCF est réalisée par les enseignants de la discipline.
**Le sujet est obligatoirement accompagné d'une grille d'évaluation critériée précisant, pour chaque exercice, les capacités pratiques testées et les critères d'évaluation qui leurs sont associés.**
Si plusieurs sujets sont mis en œuvre, on veillera à ce que les activités proposées aient des niveaux de difficulté comparables.

**CCF2 - écrit**
Coefficient : 0,5 - Durée prévue : 1h30

***Objectifs***
Ce CCF permet de vérifier que le candidat a atteint les objectifs du référentiel de formation du module MP2 et qu'il maîtrise les savoirs et les savoir-faire associés.

***Modalités d'organisation et d'évaluation***
Ce CCF ne doit pas se limiter à une partie restreinte du programme. Pour cela, il comporte **au moins trois exercices différents**, portant **chacun sur un objectif différent**. Chacun des exercices permet de tester **plusieurs capacités**. Parmi les exercices proposés, deux au moins comportent des documents à exploiter. Ces documents sont appropriés au questionnement et au niveau de formation.
Le sujet est **obligatoirement** accompagné **d'une grille d'évaluation critériée**.

***Module MP3 :***

L'évaluation du module MP3 comporte un CCF pratique et écrit – coefficient 0,5

***Objectifs***
Ce CCF, réalisé en classe de terminale, a pour but de vérifier l'acquisition des savoirs, des méthodes et des savoir-faire expérimentaux relevant du module MP3.

***Modalités d'organisation et d'évaluation***
Ce CCF, d'une durée d'une heure et demi comporte deux parties :

Première partie (6 points maximum)
On évalue les méthodes et savoir-faire expérimentaux à travers la réalisation d'un travail pratique, d'une expérience ou d'un montage que la lecture des recommandations pédagogiques pourra suggérer. L'enseignant choisit, dans la liste ci-dessous, les méthodes et savoir-faire expérimentaux à mettre en œuvre :

- réalisation d'un montage expérimental à partir d'un schéma ou d'un document technique,
- interpréter et exploiter les indications d'une étiquette, d'un document technique, de la plaque signalétique d'un appareil...
- exécuter un protocole expérimental,
- utiliser un appareil de mesure (ampèremètre, voltmètre, ohmmètre, multimètre, oscilloscope, pH-mètre...)
- utiliser la verrerie courante de laboratoire (bécher, pipette, burette, fiole jaugée)
- respecter les règles de sécurité,
- rendre compte, soit en décrivant le phénomène observé ou la manipulation effectuée, soit en traçant un graphique à partir d'un tableau de valeurs.

Cette partie de l'épreuve doit se dérouler au laboratoire. En cas de sujets différents, la difficulté doit être identique pour tous les élèves.

Deuxième partie (14 points maximum):
Cette partie du contrôle peut être complètement dissociée de la précédente.
Le sujet se présente sous la forme d'un problème ou d'exercices ou de questions qui se répartissent sur plusieurs compétences.

**2- Pour les candidats hors CCF**

L'épreuve ponctuelle terminale écrite est associée à une épreuve portant sur le module MP2.

**Epreuve orale**
coefficient : 1
durée : 0h20

***Objectifs***
Cette épreuve permet de vérifier que le candidat a atteint les objectifs du référentiel de formation du module MP2 et qu'il maîtrise les savoirs et les savoir-faire associés.

***Modalités d'organisation et d'évaluation***
L'épreuve consiste en un exposé du candidat, suivi éventuellement de questions complémentaires. L'exposé et les questions portent sur un sujet tiré au sort, se rapportant en priorité aux objectifs 1, 2 et 3 du module MP2.
Le sujet doit avoir une portée suffisamment large et s'appuie obligatoirement sur des documents.
Le candidat dispose d'un temps de préparation de 20 minutes.

## Epreuve E6 : La formation en milieu professionnel

Cette épreuve a pour objectif de contrôler l'atteinte des compétences attendues dans le module MP4. Elle est identique pour les candidats en CCF ou pour les candidats hors CCF.

***Objectifs de l'épreuve***

L'épreuve se déroule en plusieurs temps :
- la rédaction par le candidat d'un rapport de stage, individuel et personnel, au cours de la formation,
- la lecture et la notation de ce rapport par un examinateur,
- un oral de 30 minutes au maximum, qui se déroule en deux parties :
    - un exposé du candidat de 10 minutes au maximum,
    - un entretien entre le jury et le candidat pendant 20 minutes au maximum.

L'objectif premier de l'épreuve n'est pas d'évaluer la rédaction d'un rapport de stage mais d'évaluer l'étude du pilotage de l'entreprise où s'est déroulé le stage principal. Cette étude est présentée :
- sous la forme d'un document écrit, couramment appelé rapport de stage, dans un premier temps,
- puis dans le cadre d'un oral dans un deuxième temps.

Le rapport de stage et la soutenance orale constituent les moyens dont dispose :
- le candidat pour faire état de son étude et communiquer avec le jury,
- le jury pour évaluer la capacité du candidat à analyser la conduite d'une entreprise particulière.

Cette épreuve contribue à faire intervenir : une équipe pédagogique, un candidat et un jury.

***L'équipe pédagogique***

Elle valide le lieu du stage principal du candidat afin qu'il réponde aux objectifs de la formation. Pour l'option Systèmes à dominante élevage (SDE), les possibilités de choix de l'exploitation de stage support de cette épreuve sont précisées en annexe
Elle fait en sorte que le maître de stage soit acteur de la formation.
Elle conduit le module MP4 de telle sorte que :
- le candidat puisse disposer d'une méthode d'étude du pilotage d'une entreprise applicable à l'entreprise de son stage principal,
- les apports des autres modules professionnels puissent être pris en compte.
Elle s'assure que le candidat est placé dans les meilleures conditions pour se présenter à l'examen.

***Le candidat***

Il réalise un stage principal dans une entreprise agricole pendant une durée d'au moins 8 semaines.
Il dispose des outils d'étude de l'entreprise :
- dans le module MP4 quant à la méthode,
- dans l'ensemble des modules professionnels quant aux approches disciplinaires.

Il réalise un rapport de stage de 15 pages au maximum et 20 pages au maximum sans adjoindre d'annexes. Si le rapport n'est écrit que sur le recto des feuilles, le verso ne peut comporter que des illustrations (photographies, cartes, plans) à l'exclusion de tout autre document de nature technique ou économique se rapportant à l'entreprise étudiée.
Il prépare un exposé oral de 10 minutes puis précise et justifie le contenu de l'exposé et du document écrit au cours de l'entretien oral d'une durée de 20 minutes.
Il connaît les modalités de l'évaluation notamment la grille spécifique à cette épreuve.

***Le jury***

Il est composé d'un enseignant de sciences économiques et de gestion, d'un enseignant de sciences et techniques professionnelles de l'option et d'un professionnel, de préférence un chef d'entreprise agricole.
Il connaît les objectifs de cette épreuve, et sait notamment qu'il ne s'agit pas d'une épreuve visant à évaluer directement des connaissances disciplinaires, mais des capacités transversales liées à la compréhension du pilotage de l'entreprise agricole.
Les membres enseignants du jury prennent connaissance du rapport écrit et attribuent une note avant l'oral, note non modifiable. Ils utilisent la grille nationale figurant en annexe de cette note de service.
Le jury prend connaissance de l'exposé oral du candidat en veillant à ce que ce dernier respecte le temps maximal de 10 minutes.
Il s'entretient avec le candidat pendant au plus 20 minutes et en tout état de cause veille à ce que l'ensemble de l'oral, exposé compris, ne dépasse pas 30 minutes.
Le jury évalue la prestation orale du candidat, capacité par capacité, à partir de la grille nationale fournie à cet effet et attribue, in fine et collectivement, une note pour l'oral.
Il veille à ce que le candidat soit mis dans les conditions les plus favorables et s'interdit toute remarque autre que celles relatives aux capacités testées lors de cette épreuve.
Dans le respect de l'objectif de l'épreuve, il prend en compte les éventuelles difficultés rencontrées par le candidat en raison de son lieu de stage et fait la part entre ce qui relève des carences du candidat et ce qui dépend des conditions de déroulement du stage.

**Epreuve E7 : Pratique professionnelle**
**option: systèmes à dominante cultures**

Cette épreuve a pour objectif de contrôler l'atteinte des compétences attendues dans les modules MP11, MP12, MP111-B, MP 112, MP113 et MAP.

**1- Pour les candidats en CCF**

L'épreuve E7 comporte 8 CCF résumés dans le tableau ci-dessous

| CCF | Modules / Intitulé | Coefficient | Positionnement | Modalités |
|---|---|---|---|---|
| **CCF n°1** | MP11 | 0,5 | Fin de première année | Oral ou écrit |
| **CCF n°2** | MP12 | 1,5 | 3ième trimestre de la 2ième année | Ecrit à partir de documents |
| **CCF n°3** | MP 111-B - Zootechnie | 0,3 | 1ère année | Ecrit ou oral |
| **CCF n°4** | MP112 - Dossier technique | 0,7 | 2ième ou 3ième trimestre de la 2ième année | Dossier + oral |
| **CCF n°5** | Maîtrise des pratiques professionnelles | 0,5 | 2ième année | Fiches + entretien |
| **CCF n°6** | MP113 - Pratique explicitée | 0,5 | 2ième année | Pratique + oral |
| **CCF n°7** | MAP | 0,5 | À l'initiative de l'équipe enseignante | À l'initiative de l'équipe enseignante |
| **CCF n° 8** | MAP | 0,5 | À l'initiative de l'équipe enseignante | À l'initiative de l'équipe enseignante |
| **Total** | | 5 | | |

**CCF n°1** *(coefficient 0,5)*

Ce CCF vise à évaluer les compétences identifiées dans le module MP 11.
Réalisé en fin d'année de première, il peut prendre la forme d'un oral ou d'un écrit. Il s'appuie, en partie, sur l'étude de documents mais ne peut pas prendre la forme d'un exposé oral à partir d'un dossier constitué individuellement ou collectivement par le candidat.

**CCF n°2** *(coefficient 1,5)*

Ce CCF vise à évaluer les compétences identifiées dans le module MP 12.
Réalisé au cours du troisième trimestre de l'année de terminale, il prend la forme d'un écrit à partir d'un cas concret et de documents de gestion. Les objectifs 2 et 3 sont obligatoirement évalués.

**CCF n°3 – Zootechnie** *(coefficient 0,3)*

Ce CCF, de coefficient 0,3, a pour objectif de vérifier la maîtrise des bases scientifiques et technologiques acquises dans le module MP111-B.
Il est réalisé en première année et peut prendre la forme d'un écrit ou d'un oral.

**CCF n°4 – le dossier technique** *(coefficient : 0.7)*

**Le dossier :**
Le dossier technique est constitué :
- d'une série de chemises correspondant aux principales opérations techniques mises en œuvre une année donnée sur une parcelle clairement identifiée,
- d'une fiche de synthèse d'une à deux page(s) mettant en évidence :
    - la cohérence d'ensemble du processus de production sur la parcelle retenue (*itinéraire*

*technique)* et l'insertion de cette culture dans un système de culture,
- les principaux résultats technico-économiques liés à cette culture au niveau de l'exploitation.

Pour chacune des opérations, le candidat doit recueillir les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'exploitation. Chaque chemise peut comporter des documents techniques et économiques recueillis sur l'exploitation mais aussi des informations récoltées en dehors de l'exploitation (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, etc.).
La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Un exemplaire du dossier est fourni aux évaluateurs, préalablement à l'épreuve. L'ensemble du dossier écrit et la fiche de synthèse peuvent donner lieu à une notation, si l'équipe pédagogique le souhaite, dans la limite de 20% de la note finale.

**L'oral :**
A partir d'une question tirée au sort portant sur une opération du processus de production, le candidat doit être capable de présenter cette opération, d'analyser et de discuter les décisions prises par le chef d'exploitation, en prenant appui sur son dossier technique.

Cet oral vise à évaluer les capacités du candidat à:
-situer la place et l'importance de cette opération dans le processus de production,
-expliquer les modalités de mise en œuvre de cette opération et justifier les choix réalisés.
-analyser l'insertion de cette culture dans le(s) système(s) de culture mis en oeuvre,
-interpréter les documents techniques ou économiques qui y sont associés,
-présenter et discuter les résultats obtenus,
-envisager sur des alternatives possibles.

Ce CCF a lieu au cours du deuxième ou du troisième trimestre de la deuxième année.

**CCF n°5 – Evaluation des pratiques en milieu professionnel** *(coefficient 0,5)*

D'un coefficient 0,5, ce CCF a pour support les activités qui ont été confiées au candidat lors des séquences en milieu professionnel : exploitation de stage ou d'apprentissage, exploitation de l'établissement, exploitation partenaire.

L'évaluation a pour support un document : « guide de suivi des séquences en milieu professionnel », constitué de deux types de fiches :

1 - des fiches d'activités : au nombre de 8 à 12, elles sont élaborées à partir du référentiel professionnel et du référentiel de formation. Pour marquer le passage du niveau V au niveau IV, une attention particulière sera apportée à l'évaluation des capacités de prise de décision, d'organisation et de contrôle de l'activité.

A l'issue des différentes séquences en milieu professionnel et, à l'aide de ces fiches d'observation, le professionnel :
-récapitule la liste des activités et responsabilités confiées au candidat,
-précise le degré de maîtrise dans l'organisation, la réalisation et le contrôle de l'activité.

2 - une fiche d'appréciation générale qui dresse un bilan des séquences en milieu professionnel en mettant en évidence les acquis et les insuffisances.

Ces fiches font l'objet d'un suivi de la part des enseignants responsables de l'organisation des séquences en milieu professionnel. Une coopération est indispensable entre le professionnel et l'enseignant chargé du suivi. La responsabilité du professionnel dans l'enregistrement des acquisitions, la constitution d'un dossier complet et donc dans la délivrance du diplôme sera mise en évidence.

En fin de formation, l'équipe enseignante prend connaissance des guides de suivi, fait un bilan de la formation en milieu professionnel avec le candidat et attribue une note en tenant compte des appréciations qui ont été portées et du degré de maîtrise atteint à l'issue de ces séquences.

**CCF n°6 – Epreuve de pratique explicitée en agroéquipement** *(coefficient 0,5)*

Objectif : évaluer les capacités des candidats à réaliser une opération mécanisée sur une parcelle cultivée dans le respect des objectifs agronomiques, en optimisant les performances des équipements et dans les meilleures conditions de sécurité et de protection de l'environnement.

Nature : épreuve pratique

Durée : à fixer par les enseignants organisateurs de l'épreuve

Coefficient : 0,5

Période : 2ème année

Définition de l'épreuve :
A partir d'un sujet tiré au sort, le candidat doit être capable :
- d'observer et d'apprécier une situation professionnelle,
- de préparer et d'organiser le chantier,
- de réaliser les travaux,
- de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des opérateurs et des équipements ainsi que le respect des réglementations en vigueur,
- de prendre toutes les dispositions pour assurer les meilleures conditions de protection de l'environnement,
- de contrôler le résultat obtenu et d'en faire un bref compte-rendu,
- de justifier ses choix et initiatives et d'exprimer des suites à envisager.

**CCF n°7 et 8 – Les modules d'adaptation professionnelle** *(coefficient 0,5)*

Ces deux CCF, de coefficient 0,5 chacun, portent sur les modules d'adaptation professionnelle.
Leurs modalités d'organisation sont laissées à l'initiative de l'établissement, en cohérence avec les objectifs des modules.

**2- Pour les candidats hors CCF**

L'épreuve E7 est orale et a une durée totale de 1 heure au maximum.
Elle comprend 30 minutes de préparation et 30 minutes d'entretien avec le jury.

Elle a pour support un ensemble de documents constitués par le candidat portant sur :
- la conduite d'une production à laquelle il a été associé au cours de séquences en milieu professionnel,
- l'entreprise dans laquelle elle est mise en œuvre.

**Le dossier**

Le dossier technique et économique support de l'interrogation orale est constitué sur un modèle proche de celui demandé pour le CCF 4 de l'épreuve 7. Ce dossier est apporté par le candidat au centre d'examen pour l'épreuve. À défaut de dossier, le candidat ne sera pas évalué.
Il est constitué :
- d'une série de chemises correspondant aux principales opérations techniques mises en œuvre une année sur une parcelle clairement identifiée,
- pour chacune des opérations, le candidat doit recueillir les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'entreprise ; chaque chemise peut comporter des documents techniques et économiques recueillis sur l'exploitation

mais aussi des informations récoltées en dehors de l'exploitation (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, etc.) ;
- d'une fiche de synthèse d'une page maximum sur la cohérence du processus de production ;
- des documents de nature économique et financière permettant de situer la contribution de la production choisie aux résultats économiques de l'entreprise, son impact sur l'organisation et sur la situation financière de celle-ci ;
- d'une ou deux fiche(s ) d'une page présentant le, ou les, MAP suivi(s) par le candidat le cas échéant : intitulé, principaux objectifs et déroulement.

La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

**Déroulement**

Le jury soumet au candidat une question portant sur un aspect du processus de production à partir du dossier présenté par le candidat. Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer la réponse. Il présente sa réponse en 10 minutes maximum ; le jury dispose ensuite de 20 minutes pour demander au candidat de préciser sa réponse et pour élargir l'entretien par des questions exploratoires en lien avec les différents modules supports de cette évaluation, sans omettre les MAP le cas échéant.

L'évaluation se fait selon la grille annexée.

**Epreuve E7 : Pratique professionnelle**
**option: systèmes à dominante élevage**

Cette épreuve a pour objectif de contrôler l'atteinte des compétences attendues dans les modules MP11, MP12, MP121-B, MP 122, MP123 et MAP.

**1- Pour les candidats en CCF**

L'épreuve E7 comporte 8 CCF résumés dans le tableau ci-dessous

| N° | Modules / Intitulé | Coefficient | Positionnement | Modalités |
|---|---|---|---|---|
| **CCF n°1** | MP 11 | 0,5 | Fin de première année | Oral ou écrit |
| **CCF n°2** | MP 12 | 1,5 | 3ème trimestre de la 2ème année | Écrit à partir de documents |
| **CCF n°3** | MP 121-B - Agronomie-phytotechnie | 0,3 | 1ère année | Écrit ou oral |
| **CCF n°4** | MP 122 - Dossier technique | 0,7 | 2ème ou 3ème trimestre de la 2ème année | Dossier + oral |
| **CCF n°5** | Maîtrise des pratiques professionnelles | 0,5 | 2ème année | Fiches + entretien |
| **CCF n°6** | MP 123 - Pratique explicitée | 0,5 | 2ème année | Pratique + oral |
| **CCF n°7** | MAP | 0,5 | À l'initiative de l'équipe enseignante | À l'initiative de l'équipe enseignante |
| **CCF n° 8** | MAP | 0,5 | À l'initiative de l'équipe enseignante | À l'initiative de l'équipe enseignante |
| **Total** | | 5 | | |

**CCF n°1** *(coefficient 0,5)*

Ce CCF vise à évaluer les compétences identifiées dans le module MP 11. Réalisé en fin d'année de première, il peut prendre la forme d'un oral ou d'un écrit. Il s'appuie, en partie, sur l'étude de documents mais ne peut pas prendre la forme d'un exposé oral à partir d'un dossier constitué individuellement ou collectivement par le candidat.

**CCF n°2** *(coefficient 1,5)*

Ce CCF vise à évaluer les compétences identifiées dans le module MP 12. Réalisé au cours du troisième trimestre de l'année de terminale, il prend la forme d'un écrit à partir d'un cas concret et de documents de gestion. Les objectifs 2 et 3 sont obligatoirement évalués.

**CCF n°3 – Agronomie-phytotechnie** *(coefficient 0,3)*

Ce CCF a pour objectif de vérifier la maîtrise des bases scientifiques et technologiques acquises dans le module MP 121-B. Réalisé en première année, il peut prendre la forme d'un écrit ou d'un oral.

**CCF n°4 – Le dossier technique** *(coefficient : 0.7)*

Ce contrôle oral a pour support le dossier technique constitué par le candidat sur la conduite d'une production animale à laquelle il a été associé lors des séquences en milieu professionnel. Généralement, la production animale support de cette épreuve correspond à celle étudiée en MP122. Dans le cas où le candidat va en stage dans une exploitation comportant la production animale étudiée en MAP1, celle-ci peut être support d'évaluation du dossier techniques. Dans ce cas, il y a inversion des productions animales support d'évaluation des CCF4 et7.

**Le dossier :**
Le dossier technique est constitué :

- d'une série de chemises correspondant aux principales opérations techniques de la conduite du processus de production, relatives à l'élevage et aux cultures associées ;
- d'une fiche de synthèse d'une à deux page(s) mettant en évidence :
    - la cohérence d'ensemble du processus de production, y compris les liens existant entre productions fourragères et conduite du troupeau,
    - les principaux résultats technico-économiques liés à la conduite du troupeau.

Pour chacune des opérations, le candidat rassemble les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'exploitation. Chaque chemise peut comporter des documents techniques et économiques issus de l'exploitation, mais aussi des informations recueillies en dehors de l'exploitation (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, etc.). La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Un exemplaire du dossier est fourni aux évaluateurs, préalablement à l'épreuve. L'ensemble du dossier écrit et la fiche de synthèse peuvent donner lieu à une notation, si l'équipe pédagogique le souhaite, dans la limite de 20 % de la note finale.

**L'oral :**
A partir de questions tirées au sort portant sur des opérations du processus de production (animal ou végétal), le candidat doit être capable, en prenant appui sur son dossier technique, de présenter ces opérations, d'analyser et de discuter les décisions prises par le chef d'exploitation.

Cet oral vise à évaluer les capacités du candidat à :

- situer la place et l'importance de ces opérations dans le processus de production,
- expliquer les modalités de leur mise en œuvre et justifier les choix réalisés,
- interpréter les documents techniques ou économiques qui y sont associés,
- présenter et discuter les résultats obtenus,
- argumenter des alternatives possibles.

Ce CCF a lieu au cours du deuxième ou du troisième trimestre de la deuxième année.

**CCF n° 5 – Évaluation des pratiques en milieu professionnel** *(coefficient 0,5)*

Ce CCF a pour support les activités qui ont été confiées au candidat lors des séquences en milieu professionnel : exploitation de stage ou d'apprentissage, exploitation de l'établissement, exploitation partenaire.

L'évaluation a pour support un document : « guide de suivi des séquences en milieu professionnel », constitué de deux types de fiches :

1 - des fiches d'activités : au nombre de 8 à 12 maximum en fonction du contexte de l'entreprise, elles sont élaborées à partir du référentiel professionnel et du référentiel de formation. Pour

marquer le passage du niveau V au niveau IV, une attention particulière est apportée à l'évaluation des capacités de prise de décision, d'organisation et de contrôle de l'activité.

A l'issue des différentes séquences en milieu professionnel et, à l'aide de ces fiches d'observation, le professionnel :
- récapitule la liste des activités et responsabilités confiées au candidat,
- précise le degré de maîtrise dans l'organisation, la réalisation et le contrôle de l'activité ;

2 - une fiche d'appréciation générale : elle dresse un bilan des séquences en milieu professionnel en mettant en évidence les acquis et les insuffisances.

Ces fiches font l'objet d'un suivi de la part des enseignants responsables de l'organisation des séquences en milieu professionnel. Une coopération est indispensable entre le professionnel et l'enseignant chargé du suivi. La responsabilité du professionnel dans l'enregistrement des acquisitions, la constitution d'un dossier complet et donc dans la délivrance du diplôme doit être mise en évidence.

En fin de formation, l'équipe enseignante prend connaissance des guides de suivi, fait un bilan de la formation en entreprise avec chaque candidat puis attribue une note en tenant compte des appréciations qui ont été portées et du degré de maîtrise atteint à l'issue des séquences en milieu professionnel.

**CCF 6 – Épreuve de pratique explicitée en agroéquipement** *(coefficient 0,5)*

Objectif : évaluer les capacités des candidats à réaliser une opération mécanisée en rapport avec la conduite d'une culture ou d'un élevage dans le respect des objectifs agronomiques et zootechniques, en optimisant les performances des équipements et dans les meilleures conditions de sécurité et de protection de l'environnement.

Nature : épreuve pratique

Durée : à fixer par les enseignants organisateurs de l'épreuve

Coefficient : 0,5

Période : 2ème année (1er ou 2ème trimestre)

Définition de l'épreuve : à partir d'un sujet tiré au sort, le candidat doit être capable :

- d'observer et d'apprécier une situation professionnelle,
- de préparer et d'organiser le chantier,
- de réaliser les travaux,
- de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des opérateurs et des équipements ainsi que le respect des réglementations en vigueur,
- de prendre toutes les dispositions pour assurer les meilleures conditions de protection de l'environnement,
- de contrôler le résultat obtenu et d'en faire un bref compte-rendu,
- de justifier ses choix et initiatives et d'exprimer des suites à envisager.

**CCF n°7 et n°8 – Les modules d'adaptation professionnelle** *(coefficient 0,5 pour chacun)*

Ces deux CCF, de coefficient 0,5 chacun, portent sur les modules d'adaptation professionnelle. Leurs modalités d'organisation sont laissées à l'initiative de l'établissement, en cohérence avec les objectifs des modules.

**2- Pour les candidats hors CCF**

L'épreuve E7 est orale et a une durée totale de 1 heure au maximum.
Elle comprend 30 minutes de préparation et 30 minutes d'entretien avec le jury.

Elle a pour support un ensemble de documents constitués par le candidat portant sur :
- la conduite d'une production à laquelle il a été associé au cours des séquences en milieu professionnel,
- l'entreprise dans laquelle elle est mise en œuvre.

**Le dossier**

Le dossier technique et économique support de l'interrogation orale est constitué sur un modèle proche de celui demandé pour le CCF 4 de l'épreuve 7. Ce dossier est apporté par le candidat lors de l'épreuve. À défaut de dossier, le candidat ne sera pas évalué.
Il est constitué :
–d'une série de chemises correspondant aux différentes opérations et aux résultats du processus de production ; pour chacune des opérations, le candidat doit recueillir les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'entreprise ; chaque chemise peut comporter des documents techniques et économiques recueillis sur l'exploitation mais aussi des informations récoltées en dehors de l'exploitation (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, etc.) ;
–une fiche de synthèse d'une page maximum sur la cohérence du processus de production ;
–des documents de natures économique et financière permettant de situer la contribution de la production choisie aux résultats économiques de l'entreprise, son impact sur l'organisation et sur la situation financière de celle-ci ;
–d'une ou deux fiches d'une page présentant le (ou les) MAP suivi(s) par le candidat, le cas échéant : intitulé, principaux objectifs et déroulement.

La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Le jury soumet au candidat une question portant sur un aspect du processus de production à partir du dossier présenté par le candidat. Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer la réponse. Il présente sa réponse en 10 minutes maximum ; le jury dispose ensuite de 20 minutes pour demander au candidat de préciser sa réponse et pour élargir l'entretien par des questions exploratoires en lien avec les différents modules supports de cette évaluation, sans omettre les MAP le cas échéant.
L'évaluation se fait selon la grille annexée.

**Epreuve E7 : Pratique professionnelle**
**option: élevage et valorisation du cheval**

Cette épreuve a pour objectif de contrôler l'atteinte des compétences attendues dans les modules MP11, MP12, MP132, MP 133, MP134 et MAP.

**1- Pour les candidats en CCF**

L'épreuve E7 comporte 7 CCF résumés dans le tableau ci-dessous

| CCF | Modules / Intitulé | Coefficient | Positionnement | Modalités |
|---|---|---|---|---|
| **CCF n°1** | MP11 | 0,50 | Fin de première année | Oral ou écrit |
| **CCF n°2** | MP12 | 1,50 | 3ième trimestre de la 2ième année | Ecrit à partir de documents |
| **CCF n°3** | MP 132 et 133 - Dossier technique | 0,75 | 2ième trimestre de la 2ième année | Dossier + oral |
| **CCF n°4** | MP 132 et 134 - Maîtrise des pratiques professionnelles | 0,50 | 2ième année | Fiches + entretien |
| **CCF n°5** | MP 134 (Objectif 2) - Séance de débourrage | 0,50 | 1ère ou 2ème année | Pratique |
| **CCF n°6** | Participation à une épreuve d'élevage ou Réalisation d'une séance d'entraînement | 0,75 | 1ère ou 2ième année | Pratique + oral |
| **CCF n°7** | MAP | 0.50 | À l'initiative de l'équipe enseignante | À l'initiative de l'équipe enseignante |
| **Total** | | 5 | | |

**CCF n°1** *(coefficient 0,5)*

Ce CCF vise à évaluer les compétences identifiées dans le module MP 11.
Réalisé en fin d'année de première, il peut prendre la forme d'un oral ou d'un écrit. Il s'appuie, en partie, sur l'étude de documents mais ne peut pas prendre la forme d'un exposé oral à partir d'un dossier constitué individuellement ou collectivement par le candidat.

**CCF n°2** *(coefficient 1,5)*

Ce CCF vise à évaluer les compétences identifiées dans le module MP 12.
Réalisé au cours du troisième trimestre de l'année de terminale, il prend la forme d'un écrit à partir d'un cas concret et de documents de gestion. Les objectifs 2 & 3 sont obligatoirement évalués.

**CCF 3 – Le dossier technique** *(coefficient 0,75)*

Ce contrôle oral a pour support le dossier technique constitué par le candidat à l'occasion des séquences en milieu professionnel. Il porte sur :
- la conduite d'un élevage équin et des prairies associées,
- l'optimisation du choix et de l'utilisation des agroéquipements.

**Le dossier :**
Le dossier technique est constitué :
- d'une série de chemises correspondant aux principales opérations techniques de la conduite du processus de production relatives à l'élevage, aux prairies associées ainsi qu'à l'analyse des bâtiments, installations et matériels.
- d'une fiche de synthèse d'une à deux page(s) mettant en évidence :
    - la cohérence d'ensemble du processus de production, y compris les liens existant entre production fourragère, conduite de l'élevage, et agroéquipements.
    - les principaux résultats technico-économiques liés à la conduite de l'élevage.

Pour constituer ce dossier, le candidat doit recueillir les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'exploitation. Chaque chemise peut comporter des documents techniques et économiques recueillis sur l'exploitation mais aussi des informations récoltées en dehors de l'exploitation (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, etc.).
La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Un exemplaire du dossier est fourni aux évaluateurs, préalablement à l'épreuve. Le dossier écrit et la fiche de synthèse peuvent donner lieu à une notation, si l'équipe pédagogique le souhaite, dans la limite de 20% de la note finale.

**L'oral :**
A partir de questions tirées au sort portant sur des opérations de la conduite du processus de production et, comportant dans la mesure du possible un volet relatif aux prairies et ou aux agroéquipements, le candidat doit être capable de présenter cette étape, d'analyser et de discuter les décisions prises par le chef d'exploitation, en prenant appui sur son dossier technique et dans le respect d'une approche pluridisciplinaire du sujet.
Cet oral vise à évaluer les capacités du candidat à :
- situer la place et l'importance de ces opérations dans le processus de production,
- expliquer les modalités de leur mise en œuvre et justifier les choix réalisés,
- interpréter les documents techniques ou économiques qui y sont associés,
- présenter et discuter les résultats obtenus,
- envisager des alternatives possibles.

Ce CCF a lieu au cours du deuxième trimestre de la deuxième année.

**CCF 4 - Evaluation des pratiques en milieu professionnel** *(coefficient 0,5)*

Ce CCF a pour support les activités qui ont été confiées au candidat lors des séquences en milieu professionnel : exploitation de stage ou d'apprentissage, exploitation de l'établissement, exploitation partenaire.

L'évaluation a pour support le document «guide de suivi des séquences en milieu professionnel», constitué de deux types de fiches :

1 - des fiches d'activités : au nombre de 8 à 12, elles sont élaborées à partir du référentiel professionnel et du référentiel de formation. Pour marquer le passage du niveau V au niveau IV, une attention particulière est apportée à l'évaluation des capacités de prise de décision, d'organisation et de contrôle de l'activité.

A l'issue des différentes séquences en milieu professionnel et, à l'aide de ces fiches d'observation, le professionnel :
- récapitule la liste des activités et responsabilités confiées au candidat,
- précise le degré de maîtrise dans l'organisation, la réalisation et le contrôle de l'activité.

2 - une fiche d'appréciation générale ; elle dresse un bilan des séquences en milieu professionnel en mettant en évidence les acquis et les insuffisances.

Ces fiches font l'objet d'un suivi de la part des enseignants responsables de l'organisation des séquences en milieu professionnel. Une coopération est indispensable entre les professionnels et les enseignants chargés du suivi. La responsabilité des professionnels dans l'enregistrement des acquisitions, la constitution d'un document complet et donc dans la délivrance du diplôme sera mise en évidence.

En fin de formation, l'équipe enseignante prend connaissance des documents de suivi, fait un bilan de la formation en entreprise avec chaque candidat puis attribue une note en tenant compte des appréciations qui ont été portées et du degré de maîtrise atteint à l'issue des séquences en milieu professionnel.

**CCF 5** *(coefficient 0,5)*

Ce CCF porte sur l'organisation et la réalisation d'une séquence de débourrage en situation réelle.

Conditions de mise en œuvre : ce contrôle est organisé par l'établissement au cours de la première ou de la deuxième année de formation en fonction de la progression pédagogique et des impératifs liés aux contraintes de l'activité.

Si l'établissement ne dispose pas de moyens suffisants (chevaux, équipements), il cherchera la collaboration des professionnels qui, dans le cadre de convention à établir, pourront mettre des poulains à disposition des établissements.
Dans le cas de l'apprentissage, ce contrôle est organisé en collaboration avec les maîtres d'apprentissage.
La séance servant de support au CCF se place après que le poulain a reçu une éducation élémentaire et avant que le cheval n'évolue en extérieur aux trois allures. Elle porte sur les contenus de l'objectif 2 du module MP 134.

L'évaluation de la séance est complétée par une évaluation du suivi du débourrage d'un cheval par le cavalier soit dans l'établissement soit sur le lieu de stage.

Elle est réalisée à l'aide d'une grille nationale, conjointement par un enseignant et un professionnel qualifié. (Grille d'évaluation en annexe).

A partir de consignes données, le jury apprécie l'aptitude des candidats à :
- préparer et organiser une séance de débourrage,
- réaliser la séance demandée,
- justifier les modalités de mise en œuvre.

**CCF 6** *(coefficient 0,75)*

D'un coefficient 0,75, ce CCF porte soit sur la réalisation et la participation à une épreuve officielle montée pour les chevaux entrant dans le circuit de valorisation de l'élevage, soit sur la conception et la réalisation d'une séance d'entraînement en ce qui concerne les chevaux destinés à la course.

Cas des chevaux entrant dans le circuit de valorisation de l'élevage

Il s'agit de participer à une épreuve officielle d'élevage telle que :
- concours de modèle et allures de trois ans montés (chevaux ou poneys),
- épreuves du cycle amateur jeunes chevaux,
- concours cycle libre ou classique 4, 5 et 6 ans (référence disciplines du règlement SHF),
- concours de labellisation de loisir

Conditions de mise en œuvre :
Ce contrôle est organisé par l'établissement de préférence au cours de la première année de formation en fonction de la progression pédagogique, des impératifs liés aux contraintes de l'activité et en particulier des calendriers des épreuves.

Si l'établissement ne dispose pas de moyens suffisants (chevaux, équipements), il cherchera la collaboration des professionnels qui, dans le cadre de conventions à établir, pourront mettre des jeunes chevaux à disposition des établissements.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille nationale, conjointement par un enseignant et un professionnel qualifié. (Grille d'évaluation annexée )

Le jury apprécie les aptitudes des candidats à :
- réaliser les diverses démarches nécessaires à l'inscription au concours,
- préparer le cheval à l'épreuve et organiser le déplacement,
- présenter le cheval,
- rendre compte des conditions de réalisation.

Cas des chevaux destinés à la course

Il s'agit de concevoir et de conduire une séance quotidienne d'entraînement à partir d'une situation donnée.

Conditions de mise en œuvre :

Ce contrôle est organisé par l'établissement de préférence au cours de la deuxième année de formation en fonction de la progression pédagogique et des impératifs liés aux contraintes de l'activité.

Si l'établissement ne dispose pas de moyens suffisants (chevaux, équipements), il cherchera la collaboration des professionnels qui, dans le cadre de convention à établir, pourront mettre des jeunes chevaux à disposition des établissements.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille nationale, conjointement par un enseignant et un professionnel qualifié. (Grille d'évaluation annexée)

Le jury apprécie les aptitudes des candidats à :
- concevoir un programme d'entraînement et de soins pour amener un cheval de course à une condition optimale,
- préparer la séance de travail,
- conduire la séance de travail,
- rendre compte des conditions de réalisation.

**CCF 7 – Le module d'adaptation professionnelle** *(coefficient 0,5)*

D'un coefficient 0,5, ce CCF porte sur le module d'adaptation professionnelle.
Ses modalités d'organisation sont laissées à l'initiative de l'établissement, en cohérence avec les objectifs du module.

**2- Pour les candidats hors CCF**

L'épreuve est composée de deux parties : une partie orale et une partie pratique :

*1ère partie orale (coefficient 3)*

Elle a une durée totale de 1 heure au maximum.
Elle comprend 30 minutes de préparation et 30 minutes d'entretien avec le jury.

Elle a pour support un ensemble de documents constitués par le candidat portant sur :
- la conduite d'une production à laquelle il a été associé au cours des séquences en milieu professionnel,
- l'entreprise dans laquelle elle est mise en œuvre.

**Le dossier**

Le dossier technique et économique support de l'interrogation orale est constitué sur un modèle proche de celui demandé pour le CCF 3 de l'épreuve 7.Ce dossier est apporté par le candidat lors de l'épreuve. À défaut de dossier, le candidat ne sera pas évalué.
Il est constitué :
–d'une série de chemises correspondant aux différentes opérations et aux résultats du processus de production ; pour chacune des opérations, le candidat doit recueillir les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'entreprise ; chaque chemise peut comporter des documents techniques et économiques recueillis sur l'exploitation mais aussi des informations récoltées en dehors de l'exploitation (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, etc.) ;
–une fiche de synthèse d'une page maximum sur la cohérence du processus de production ;
–des documents de natures économique et financière permettant de situer la contribution de la production choisie aux résultats économiques de l'entreprise, son impact sur l'organisation et sur la situation financière de celle-ci ;
–d'une ou deux fiches d'une page présentant le MAP suivi par le candidat, le cas échéant : intitulé, principaux objectifs et déroulement.

La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Le jury soumet au candidat une question portant sur un aspect du processus de production à partir du dossier présenté par le candidat. Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer la réponse. Il présente sa réponse en 10 minutes maximum ; le jury dispose ensuite de 20 minutes pour demander au candidat de préciser sa réponse et pour élargir l'entretien par des questions exploratoires en lien avec les différents modules supports de cette évaluation, sans omettre les MAP le cas échéant.
L'évaluation se fait selon la grille annexée.

*2ème partie : pratique (coefficient 2)*
Il s'agit d'une épreuve d'élevage (chevaux destinés aux sports équestres) ou d'une séance d'entraînement (chevaux destinés à la course).
Dans le cas des sports équestres, il s'agit de préparer et de réaliser une épreuve simulant un concours d'élevage de chevaux de 3-4 ans et d'en rendre compte. Dans le cas des chevaux destinés à la course, il s'agit de conduire une séquence quotidienne d'entraînement à partir d'une situation donnée et d'en rendre compte.

***Modalités d'organisation:***
Le candidat est orienté vers un établissement qui met en œuvre l'épreuve correspondante en CCF (CCF6). Selon le cas, il prépare et réalise une épreuve simulant un concours d'élevage ou bien il conduit une séquence quotidienne d'entraînement. Il est évalué par les examinateurs organisant cette épreuve.

**Epreuve E7 : Pratique professionnelle**
**option: vigne et vin**

Cette épreuve a pour objectif de contrôler l'atteinte des compétences attendues dans les modules MP11, MP12, MP142, MP 143, MP144 et MAP.

**1- Pour les candidats en CCF**

L'épreuve E7 comporte 8 CCF résumés dans le tableau ci-dessous

| N° | Modules/ Intitulé | Coefficient | Positionnement | Modalités |
|---|---|---|---|---|
| **CCF n°1** | MP11 | 0,5 | Fin de première année | Oral ou écrit |
| **CCF n°2** | MP12 | 1,5 | 3ième trimestre de la 2ième année | Ecrit à partir de documents |
| **CCF n°3** | MP142 - Situation professionnelle à l'initiative des enseignants | 0,5 | Libre | Observation d'une situation concrète suivie d'un écrit ou d'un oral |
| **CCF n°4** | MP142 - Dossier technique | 0.7 | 2ième ou 3ième trimestre de la 2ième année | Dossier + oral |
| **CCF n°5** | Maîtrise des pratiques professionnelles | 0,5 | 2ième année | Fiches + entretien |
| **CCF n°6** | MP143 - Pratique explicitée | 0,5 | 1ère ou 2ième trimestre de 2ième année | Pratique + oral |
| **CCF n°7** | MP142 ou MP144 | 0.3 | Libre | À l'initiative de l'équipe enseignante |
| **CCF n° 8** | MAP | 0,5 | Libre | À l'initiative de l'équipe enseignante |
| **Total** | | 5 | | |

**CCF n°1** *(coefficient 0.5)*

Ce CCF vise à évaluer les compétences identifiées dans le module MP 11.
Réalisé en fin d'année de première, il peut prendre la forme d'un oral ou d'un écrit. Il s'appuie, en partie, sur l'étude de documents mais ne peut pas prendre la forme d'un exposé oral à partir d'un dossier constitué individuellement ou collectivement par le candidat.

**CCF n°2** *(coefficient 1.5)*

Ce CCF vise à évaluer les compétences identifiées dans le module MP 12.
Réalisé au cours du troisième trimestre de l'année de terminale, il prend la forme d'un écrit à partir d'un cas concret et de documents de gestion. Les objectifs 2 et 3 sont obligatoirement évalués.

**CCF n°3** *(coefficient 0.5)*

Le candidat est placé dans une ou deux situations professionnelles organisées par les enseignants, sur l'exploitation de l'établissement (ou une autre), et correspondant au module MP142,
Ce CCF porte sur l'observation et l'appréciation d'une parcelle de vigne à un moment donné, et/ou d'une étape de la vinification, et/ou de la réalisation d'une opération technique.
Ensuite, le candidat doit être capable à l'écrit ou à l'oral :

- de faire un compte rendu,
- de porter un diagnostic sur la ou les situation(s) observée(s) et d'expliciter ses remarques éventuelles,
- de proposer des solutions techniques possibles ou de décider de travaux à réaliser,

- d'organiser, éventuellement, un chantier et de vérifier le résultat obtenu. Il doit être fourni aux candidats les documents de suivi de la culture et de la vinification, ainsi que les renseignements indispensables au diagnostic.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de viticulture et un enseignant d'œnologie, un professionnel peut y être associé.
Ce CCF peut s'appuyer sur deux situations professionnelles différentes étalées dans le temps.
Dans les établissements où les élèves, individuellement ou par petit groupe, prennent en charge pendant une période donnée la conduite d'une parcelle et/ou de la vinification, une telle activité pourra être évaluée de manière certificative et la note incluse dans le CCF 3.

**CCF n°4 – le dossier technique** *(coefficient : 0.7)*

Ce contrôle oral a pour support le dossier technique constitué par le candidat sur la conduite d'un processus de production viti-vinicole à laquelle il a été associé à l'occasion des séquences en milieu professionnel.

**Le dossier :**
Le dossier technique est constitué :
- d'une série de chemises correspondant aux principales opérations du processus de production, les aspects viticoles et vinicoles doivent être abordés,
- d'une fiche de synthèse d'une à deux page(s) mettant en évidence la cohérence d'ensemble du processus vitivinicole et les principaux résultats technico-économiques.

Pour chacune des opérations, le candidat doit recueillir les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'exploitation. Chaque chemise peut comporter des documents techniques et économiques recueillis sur l'exploitation mais aussi des informations récoltées en dehors de l'exploitation (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, etc.).
La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Un exemplaire du dossier est fourni aux évaluateurs, préalablement à l'épreuve. Le dossier écrit et la fiche de synthèse peuvent donner lieu à une notation, si l'équipe pédagogique le souhaite, dans la limite de 20% de la note finale.

**L'oral :**
A partir d'une question tirée au sort portant sur une opération du processus de production, le candidat doit être capable de présenter cette opération, d'analyser et de discuter les décisions prises par le chef d'exploitation, en prenant appui sur son dossier technique.

Cet oral vise à évaluer les capacités du candidat à:
- situer la place et l'importance de cette opération dans le processus de production,
- expliquer les modalités de mise en œuvre de cette opération et justifier les choix réalisés.
- interpréter les documents techniques ou économiques qui y sont associés,
- présenter et discuter les résultats obtenus,
- envisager des alternatives possibles.

Ce CCF a lieu au cours du deuxième ou du troisième trimestre de la deuxième année.

**CCF n°5 : Evaluation des pratiques en milieu professionnel** *(coefficient : 0.5)*

Ce CCF a pour support les activités qui ont été confiées au candidat lors des séquences en milieu professionnel : exploitation de stage ou d'apprentissage, exploitation de l'établissement, exploitation partenaire.

L'évaluation a pour support un document : « guide de suivi des séquences en milieu professionnel », constitué de deux types de fiches :
1 - des fiches d'activités : au nombre de 8 à 12 maximum en fonction du contexte de l'entreprise. Elles sont élaborées à partir du référentiel professionnel et du référentiel de formation. Pour marquer le passage du niveau V au niveau IV, une attention particulière sera apportée à l'évaluation des capacités de prise de décision, d'organisation et de contrôle de l'activité.

A l'issue des différentes séquences en milieu professionnel et, à l'aide de ces fiches d'observation, le professionnel :

- récapitule la liste des activités et responsabilités confiées au candidat,
- précise le degré de maîtrise dans l'organisation, la réalisation et le contrôle de l'activité.

2 - une fiche d'appréciation générale ; elle dresse un bilan des séquences en milieu professionnel en mettant en évidence les acquis et les insuffisances.

Ces fiches font l'objet d'un suivi de la part des enseignants responsables de l'organisation des séquences en milieu professionnel. Une coopération est indispensable entre le professionnel et l'enseignant chargé du suivi. La responsabilité du professionnel dans l'enregistrement des acquisitions, la constitution d'un dossier complet et donc dans la délivrance du diplôme sera mise en évidence.

En fin de formation, l'équipe enseignante prend connaissance des guides de suivi, fait un bilan de la formation en entreprise avec chaque candidat puis attribue une note en tenant compte des appréciations qui ont été portées et du degré de maîtrise atteint à l'issue des séquences en milieu professionnel.

**CCF n°6 : pratique explicitée en agroéquipement** *(coefficient : 0.5)*

**Epreuve de pratique explicitée :**
Objectif : évaluer les capacités des candidats à réaliser une opération mécanisée en rapport avec la conduite du vignoble ou des opérations liées aux activités de caves ou de chais dans le respect des objectifs agronomiques ou oenologiques, en optimisant les performances des équipements et dans les meilleures conditions de sécurité et de protection de l'environnement.

Nature : épreuve pratique

Durée : à fixer par les enseignants organisateurs de l'épreuve

Coefficient : 0,5

Période : 1er ou 2ème trimestre de la 2ème année

Définition de l'épreuve :
A partir d'un sujet tiré au sort, le candidat doit être capable :

- d'observer et d'apprécier une situation professionnelle,
- de préparer et d'organiser le chantier,
- de réaliser les travaux,
- de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des opérateurs et des équipements ainsi que le respect des réglementations en vigueur,
- de prendre toutes les dispositions pour assurer les meilleures conditions de protection de l'environnement,
- de contrôler le résultat obtenu et d'en faire un bref compte-rendu,
- de justifier ses choix et initiatives et d'exprimer des suites à envisager.

**CCF n°7 à l'initiative de l'équipe pédagogique** *(coefficient : 0.3)*

Porte sur le module MP142 ou le module MP144.

**CCF n°8 : Le module d'adaptation professionnelle** *(coefficient : 0.5)*

Ce CCF porte sur le module d'adaptation professionnelle.
Positionné en 1ère ou 2ème année, ses modalités d'organisation sont laissées à l'initiative de l'établissement, en cohérence avec les objectifs du module.

**2- Pour les candidats hors CCF**

L'épreuve E7 est orale et a une durée totale de 1 heure au maximum.
Elle comprend 30 minutes de préparation et 30 minutes d'entretien avec le jury.

Elle a pour support un ensemble de documents constitués par le candidat portant sur :
- la conduite d'une production à laquelle il a été associé au cours des séquences en milieu professionnel,
- l'entreprise dans laquelle elle est mise en œuvre.

**Le dossier**

Le dossier technique et économique support de l'interrogation orale est constitué sur un modèle proche de celui demandé pour le CCF 4 de l'épreuve 7. Ce dossier est apporté par le candidat lors de l'épreuve. À défaut de dossier, le candidat ne sera pas évalué.
Il est constitué :

–d'une série de chemises correspondant aux différentes opérations et aux résultats du processus de production ; pour chacune des opérations, le candidat doit recueillir les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'entreprise ; chaque chemise peut comporter des documents techniques et économiques recueillis sur l'exploitation mais aussi des informations récoltées en dehors de l'exploitation (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, etc.) ;
–une fiche de synthèse d'une page maximum sur la cohérence du processus de production ;
–des documents de natures économique et financière permettant de situer la contribution de la production choisie aux résultats économiques de l'entreprise, son impact sur l'organisation et sur la situation financière de celle-ci ;
–d'une ou deux fiches d'une page présentant le (ou les) MAP suivi(s) par le candidat, le cas échéant : intitulé, principaux objectifs et déroulement.

La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Le jury soumet au candidat une question portant sur un aspect du processus de production à partir du dossier présenté par le candidat. Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer la réponse. Il présente sa réponse en 10 minutes maximum ; le jury dispose ensuite de 20 minutes pour demander au candidat de préciser sa réponse et pour élargir l'entretien par des questions exploratoires en lien avec les différents modules supports de cette évaluation, sans omettre les MAP.
L'évaluation se fait selon la grille annexée.

Monsieur Jacques ANDRIEU

Chargé de la sous-direction
Politiques de formation et d'éducation

**ANNEXE**

**CRITERES D'EVALUATION DES CAPACITES PRATIQUES**
**DU MODULE MP2**

**Capacité n° 1 : être capable d'observer**

- Choisir, quelle que soit l'échelle, un site pertinent d'observation.
- Utiliser la loupe :
  - Qualité des réglages : choix du grossissement, éclairage, couleur de la platine, mise au point, …
- Utiliser le microscope :
  - Qualité des réglages : éclairage, diaphragme, condenseur, mise au point, …
  - Choix du grossissement
- Utiliser du matériel permettant de recueillir des informations sur le terrain
  - Choix du matériel approprié
  - Utilisation correcte du matériel choisi dans le respect de l'environnement et dans celui des consignes de sécurité
- Autres critères spécifiques aux activités proposées

**Capacité n° 2 : être capable d'utiliser des techniques et/ou des supports biologiques**

- Respecter un protocole :
  - Étapes du protocole respectées.
- Réaliser un montage microscopique :
  - Qualité de la préparation ;
  - Qualité du prélèvement.
- Réaliser une dissection :
  - Mise en évidence de la, ou des, structure(s) anatomique(s) recherchée(s)
  - Intégrité des structures à observer
  - Propreté du champ de dissection
  - Présentation de la dissection.
- Réaliser une expérience :
  1. Utilisation maîtrisée du matériel ;
  2. Utilisation raisonnée des produits ;
  3. Présentation organisée des résultats expérimentaux.
- Recueillir des informations sur le terrain
  - Connaissance des spécificités du site : espèces protégées, zones à risque ….
  - Choix d'une méthode d'étude appropriée
  - Pertinence des choix réalisés
  - Qualité du, ou des, prélèvement(s) éventuel(s)
  - Respect de l'intégrité du site étudié
- Autres critères spécifiques aux activités proposées

**Capacité n° 3 : être capable d'utiliser les Techniques Informatiques de communication et d'expérimentation**

- Utiliser du matériel d'expérimentation assistée par ordinateur, ou matériel EXAO
  - Respect du protocole de montage
  - Utilisation raisonnée du matériel
  - Utilisation maîtrisée des fonctionnalités du logiciel
  - Adaptation de l'échelle des axes au phénomène étudié
  - Remise du matériel dans l'état initial: "prêt à l'emploi" pour le groupe suivant
- Utiliser un logiciel de simulation, de modélisation ou une banque de données numériques
  - Utilisation maîtrisée des fonctionnalités d'un logiciel à partir de la fiche technique
  - Accès à une banque de données en ligne ou sur support local
  - Sélection des données
  - Capture des données
  - Traitement des données
- Autres critères spécifiques aux activités proposées

**Capacité n° 4 : être capable d'utiliser des modes de représentation des sciences expérimentales**

- Restituer à l'aide d'un dessin :
  - Netteté et finesse du tracé, réalisé au crayon à papier
  - Représentation fidèle au modèle
  - Exactitude scientifique de la légende
  - Mise en page : orientation, emplacement et taille sur la feuille, disposition des légendes
  - Rédaction d'un titre adapté, indication du mode d'observation et du grossissement
  - Représentation soignée
- Restituer à l'aide d'un schéma :
  - Sélection et mise en ordre des informations utiles
  - Lisibilité du schéma
  - Rédaction d'un titre adapté
  - Soin de la réalisation
  - Exactitude scientifique de la légende
- Restituer à l'aide d'un graphique, d'un tableau
  - Lisibilité du graphique, du tableau
  - Rédaction d'un titre adapté
  - Choix des axes à partir des paramètres mis en relation, choix des intitulés des lignes et des colonnes
  - Report des points ou contenu des cases ou cellules
  - Soin de la réalisation
- Autres critères spécifiques aux activités proposées

**Capacité n° 5 : être capable d'adopter une démarche explicative**

- Mettre des données en relation pour identifier et formuler un problème puis pour formuler une hypothèse
- Exprimer une relation de cause à effet dans une hypothèse
- Exprimer la conséquence prévisible, vérifiable d'une hypothèse
- Concevoir un protocole
- Proposer une explication en cohérence avec le problème posé / avec les données et/ou avec les connaissances
- Faire preuve d'esprit critique
- Autres critères spécifiques aux activités proposées

**Capacités n° 6 : être capable d'organiser son travail**

- Gérer convenablement le temps de travail
- Gérer efficacement la paillasse
- Présenter soigneusement le travail demandé
- Remettre le matériel dans l'état initial, prêt à l'emploi
- Laisser la paillasse propre et rangée
- Restituer le matériel utilisé pour réaliser des observations sur le terrain en bon état
- Autres critères spécifiques aux activités proposées

**Baccalauréat professionnel CGEA**
**épreuve E6 : le pilotage de l'entreprise**

**Session :**

**NOM:** **Prénom :**

| Capacités évaluées | Critères | | | | | Observations, commentaires du jury | Note |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| évaluation du document écrit | | ++ | + | - | -- | | |
| C1- Construire, selon un plan cohérent, un document écrit. | - respect du nombre de pages<br>- cohérence du plan retenu<br>- orthographe et syntaxe<br>- mise en forme du document | | | | | | /5 |
| C2- Analyser le fonctionnement d'une entreprise dans son environnement. | - choix des informations présentées<br>- présentation raisonnée de l'entreprise<br>- prise en compte de l'environnement<br>- présentation d'un schéma de fonctionnement | | | | | | /6 |
| C3- Proposer des éléments de diagnostic dans une perspective de durabilité. | - outils de diagnostic retenus<br>- prise en compte de critères de durabilité<br>- proposition de points forts et/ou de points faibles | | | | | | /4 |
| C4- Etudier une décision prise par le chef d'entreprise. | - choix de la décision<br>- prise en compte des dimensions technique, économique et de durabilité<br>- impact de la décision sur l'entreprise et l'environnement | | | | | | /5 |
| | | | | | | Note attribuée au document écrit | /20 |
| évaluation de l'oral | | ++ | + | - | -- | | |
| C5- Présenter de façon synthétique et personnalisée les principaux aspects de l'étude. | - respect du temps imparti<br>- utilisation des outils de communication<br>- cohérence de l'exposé et mise en évidence des éléments importants<br>- maîtrise des informations présentées | | | | | | /10 |
| C6- Argumenter et débattre avec le jury. | - compréhension des questions<br>- référence à des connaissances précises<br>- maîtrise des informations et des affirmations proposées<br>- cohérence de l'argumentation<br>- aptitude à débattre | | | | | | /30 |
| | Note attribuée à la partie orale | | | | | | /40 |
| | Total | | | | | | /60 |
| Note attribuée à l'épreuve en points entiers | | | | | | | /20 |

Appréciation générale (obligatoire) :
Signatures :
Fait le :

**Baccalauréat professionnel CGEA**
**épreuve terminale E7**
**Grille d'évaluation**

Session: Option:

**NOM :** **Prénom :**
N° et libellé de la question :

| | Critères | Observations | Note |
|---|---|---|---|
| **Question principale tirée au sort.** | Pertinence du raisonnement et des réponses<br>Mobilisation de références<br>Valorisation du vécu professionnel<br>Qualité de l'expression et qualité du vocabulaire | | /12 |
| **Questions exploratoires** | Pertinence du raisonnement et des réponses<br>Mobilisation de références<br>Valorisation du vécu professionnel<br>Qualité de l'expression et qualité du vocabulaire | | /8 |
| | | Total | /20 |

Appréciation générale (obligatoire)

Signatures :
Fait le :

**Baccalauréat professionnel CGEA option élevage et valorisation du cheval**
**Grille d'évaluation du CCF n° 5**

## EPREUVE DE DEBOURRAGE

session:

**NOM:** **Prénom**

| CAPACITE | CRITERES | EVALUATION | | | | BAREME | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Préparer et organiser une séquence de débourrage | . Choix et aménagement de l'aire de travail<br>. Equipement et mise en confiance du cheval | | | | | /2 | |
| Réaliser une séquence de débourrage en temps réel | . Respect des objectifs de la séance et des règles de sécurité<br>. Progression du travail<br>. Utilisation des aides<br>. Travail en équipe<br>. Adaptation aux difficultés et aux imprévus | | | | | /8 | |
| Rendre compte des conditions de réalisation | . Appréciation du travail effectué et des difficultés rencontrées<br>. Emploi vocabulaire adapté<br>. Evaluation du résultat et suite à donner | | | | | /4 | |
| Suivre et réaliser le débourrage d'un cheval | . Application dans le suivi et respect des consignes<br>. Attitude responsable<br>. Autonomie | | | | | /6 | |
| NOTE | | | | | | /20 | |

Appréciation générale :

date et signatures:

**Baccalauréat professionnel CGEA option élevage et valorisation du cheval**
**Grille d'évaluation du CCF n° 6**
**PREPARATION ET PARTICIPATION A UN CONCOURS D'ELEVAGE**

session:

**NOM:** **Prénom:**

| CAPACITE | CRITERES | EVALUATION | | | | BAREME | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Réaliser les démarches nécessaires à l'inscription au concours | . Etude du calendrier<br>. Vérification du livret<br>. Démarches d'inscription | | | | | /2 | |
| Préparer le cheval et organiser le déplacement | . Niveau de préparation du cheval (état, travail)<br><br>. Choix du harnachement et des équipements<br><br>. Modalités d'organisation du déplacement (transport, hébergement, nourriture) | | | | | /3 | |
| Présenter le cheval à l'épreuve | Présentation du couple cheval/cavalier : toilettage du cheval, tenue du cavalier ou du meneur<br><br>Présentation montée ou attelée :<br>- respect des ordres et règles de sécurité<br>- aisance et discrétion du candidat<br>- mise en valeur du cheval<br><br>. Présentation en main<br>- respect du protocole<br>- mise en valeur du cheval | | | | | /10 | |
| Rendre compte des conditions de réalisation | Explications de la présentation et des difficultés rencontrées<br><br>Identification des responsabilités (cheval , candidat)<br><br>Présentation des perspectives d'avenir du cheval | | | | | /5 | |
| NOTE | | | | | | /20 | |

Appréciation générale :

Date et signatures:

**Baccalauréat professionnel CGEA option élevage et valorisation du cheval**
**Grille d'évaluation du CCF n° 6**
**CONCEPTION ET CONDUITE D'UN PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT POUR CHEVAUX DE COURSE (trot, galop)**

session:

**NOM:** **Prénom:**

A partir des fiches techniques comportant des indicateurs de forme et d'état, du B.O de la spécialité, concevoir et conduire une séance d'entraînement pour un cheval de course en fonction d'objectifs et d'engagements possibles.

| CAPACITE | CRITERES | EVALUATION | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Concevoir un programme d'entraînement | . Prise en compte des informations disponibles<br>. Cohérence du programme et adaptation aux objectifs fixés | | | | | /5 | |
| Préparer la séance de travail | . Vérification de l'état du cheval<br>. Choix des conditions de la séance<br>. Choix des équipements du cheval | | | | | /3 | |
| Conduire la séance de travail | . Respect des objectifs<br>. Travail du cheval dans le respect du programme retenu<br>. Adaptation aux difficultés rencontrées | | | | | /7 | |
| Rendre compte des conditions de réalisation | . Pertinence des commentaires sur le travail effectué et sur les difficultés rencontrées<br>. Evolution des résultats et des suites à donner | | | | | /5 | |
| NOTE | | | | | | /20 | |

Appréciation générale :

Date et signatures:

**ANNEXE**

**Choix de l'exploitation de stage support de l'épreuve E6 pour l'option Systèmes à dominante élevage**

**Cas général :**

Le module MP4 est mis en œuvre à partir d'une exploitation d'élevage. Dans un souci de cohérence de formation, elle est généralement choisie en relation avec les productions animales étudiées en MP 122 et MAP.
Les élèves, en fonction de leur projet personnel, effectuent ensuite le stage support de l'épreuve E6 dans une exploitation présentant l'une ou l'autre de ces deux productions.
Lorsque les élèves effectuent le stage dans une exploitation présentant la production animale étudiée en MAP, cela entraîne une inversion des supports d'évaluation des CCF 4 et 7.

**Autres possibilités :**

Les élèves intéressés par une autre production animale ont le choix entre deux possibilités :

- effectuer un stage complémentaire dans une exploitation comportant la production pour laquelle ils ont un intérêt particulier. En effet 6,5 semaines au maximum de stages complémentaires en milieux professionnels variés permettent de renforcer l'approche professionnelle à l'initiative de l'élève et/ou de l'établissement. Dans ce dernier cas, ce stage complémentaire n'est pas pris en compte dans l'évaluation.

- choisir une exploitation « mixte » qui comporte la production animale étudiée en MP 122 (ex VL) et l'autre production pour laquelle ils ont un intérêt particulier (ex caprins lait). Un tel choix n'entraîne pas de modification du CCF. L'élevage caprin pourra être support d'étude d'une décision stratégique en E6.

Ces deux possibilités devraient permettre de gérer la plupart des situations ; le point de départ étant la pertinence des choix des productions supports d'étude des modules MP 122 et MAP.

Enfin dans une perspective d'individualisation, on peut envisager que cela soit « plus ouvert » et que certains élèves effectuent leur stage support de l'épreuve E6 dans une exploitation présentant une toute autre production animale que celle étudiée en MP 122 et MAP. L'épreuve E6 a pour objectif l'analyse du pilotage d'une entreprise et non l'analyse détaillée de la conduite d'une production particulière. il faut cependant veiller à assurer la cohérence de la formation.

Une telle possibilité « d'ouverture » est aussi de nature à permettre une meilleure prise en compte de la diversité des situations rencontrées en apprentissage.

**Dans ce dernier cas, il faudrait que :**

- le candidat effectue un stage complémentaire d'une durée minimum de 3 semaines dans un élevage correspondant à la production support d'étude du module MP 122 pour assurer la cohérence du CCF n°4.

- L'organisation de la progression pédagogique intègre cette répartition des stages.

- L'établissement assure l'encadrement correspondant pour que leurs candidats ne soient pas mis en difficultés lors de l'épreuve E6.